

La Maison-Dieu, 111, 1972, 31-42.

Horton DAVIES

PRIÈRE LITURGIQUE
ET PRIÈRE SPONTANÉE
DANS LE DÉBAT
ENTRE ANGLICANS ET PURITAINS

Au milieu du 17^e siècle en Angleterre, les prières liturgiques et les prières spontanées devinrent les symboles et les emblèmes de leur parti, respectivement pour les « cavaliers » anglicans et les « têtes-rondes » puritains, à l'époque de la guerre civile et ultérieurement. L'importance du débat ne doit pas être mesurée à la chaleur qu'il engendra, mais aux publications qu'il fit naître. Ce débat présente plus qu'un intérêt historique à une époque comme la nôtre, où l'Eglise catholique romaine est engagée de façon créatrice dans la révision de la liturgie, et où les adeptes de « l'Eglise souterraine » réclament à grands cris l'introduction d'une prière spontanée et même silencieuse dans la structure de la liturgie. On peut espérer que ce débat se transportera à notre époque avec une plus grande objectivité, et que l'on parviendra à discerner plus nettement la faiblesse d'un attachement exclusif à l'une ou l'autre forme de prière.

CRITIQUE PURITAINE
DE LA PRIÈRE LITURGIQUE

Le Livre de la Prière Commune de l'Eglise d'Angleterre, amalgame de traditions cultuelles du protestantisme et du catholicisme, est la seule liturgie en langue vivante de l'âge de la Réforme qui survive après avoir été pratiquée sans

interruption pendant plus de quatre siècles. En outre, il a été accueilli par les diverses provinces de la Communion anglicane dans le Commonwealth britannique et aux Etats-Unis d'Amérique. Il est également unique en tant que livre de prières qui articule le rôle du prêtre avec celui du peuple. Dans ces conditions, il peut paraître surprenant qu'il ait été soumis à une opposition critique aussi obstinée de la part des puritains, qui comptaient dans leurs rangs à la fois des presbytériens et des indépendants, et aussi ceux qu'on appellera plus tard les hommes de la « basse Eglise » ou « évangéliques ».

Nature de l'opposition presbytérienne.

L'opposition presbytérienne, en particulier, demande une explication, précisément parce que la tradition calviniste originelle favorisait une liturgie fixée, comme le livre de Calvin *La Forme des Prières Ecclésiastiques* (Genève, 1542), qui contenait non seulement un ordre fixé des points de culte, mais également des prières établies, bien qu'il autorisât aussi le ministre à créer avec ses propres mots la prière avant le sermon pour demander la lumière. Il faut expliquer comment, dans le presbytérianisme britannique, on est passé de ce que l'Eglise d'Ecosse connaissait comme *Le Livre de service genevois de John Knox*¹ à l'approbation d'un manuel pour le culte, comprenant seulement des orientations générales et des sujets de prières, tel que *Le Directoire du culte public de Dieu dans les trois Royaumes* (1644)². On peut répondre sommairement que les Indépendants (appelés plus tard Congrégationalistes) dans l'Assemblée des théologiens (*Divines*) de Westminster, persuadèrent la majorité presbytérienne d'accepter ce compromis, partie en raison de la force de leurs arguments à fondement biblique, et partie parce que le plus solide appui des indépendants se trouvait parmi les « côtes-de-fer » de Cromwell. Les indépendants, toutefois, employaient des arguments qui avaient été préparés par les dissidents et les premiers puritains sous le règne d'Elisabeth.

Il y a une seconde cause de surprise dans le fait qu'on pouvait trouver dans la Bible des précédents à la prière

1. *John Knox's Genevan Service Book.*

2. *A Directory of the Public Worship of God in the Three Kingdoms.*

spontanée. John Robinson, le pasteur des « Pères pèlerins », à Leyde, avant qu'ils ne s'embarquent pour l'Amérique du Nord, admettait volontiers que les psaumes et la bénédiction aaronique du livre des Nombres étaient d'admirables formes vétérotestamentaires de louange et de prière ; mais il estimait qu'ils ne liaient pas les membres de la nouvelle économie. Si l'on affirmait que l'Oraison dominicale se trouvait destinée évidemment à être répétée, Robinson avait deux réponses toutes prêtes. La première était que saint Paul avait insisté pour que seule la voix du pasteur soit entendue dans la prière publique, et que le peuple ne devait y donner son assentiment que par le mot *Amen* (1 Co 14, 14-16). Sa seconde réplique était que l'emploi de prières fixées « éteignait le Saint-Esprit » et refusait la nécessaire subordination au Saint-Esprit, car, selon Romains 8, 26, « l'Esprit vient en aide à notre faiblesse, parce que nous ne savons pas prier comme il faut. » Robinson donnait un commentaire ironique de ce verset, en supposant cette répartie des anglicans : « Oui, Paul, ne vous en déplaît, très bien ! Car nous trouvons dans notre livre de prières comment il nous faut prier, mot pour mot, que l'Esprit soit présent ou non³. »

D'autres puritains arguaient que l'introduction de l'Oraison dominicale dans l'Évangile de saint Matthieu (« Priez ainsi... ») serait mieux interprétée comme offrant un modèle sur lequel composer des prières plutôt qu'une prière fixée. D'autres encore arguaient que sa forme longue et sa forme brève, dans les évangiles de Matthieu et de Luc, prouvaient que les mots n'étaient pas sacro-saints et n'avaient pas à être répétés littéralement. Les anglicans, naturellement, employaient régulièrement l'Oraison dominicale dans le culte, ce que ne faisaient pas les puritains de l'aile gauche ni les dissidents. Les presbytériens de l'Assemblée de Westminster firent prévaloir son emploi contre les dissidents, mais leur propre pratique, dans la seconde moitié du siècle, oscillait entre la conception des anglicans et celle des puritains.

Opportunité d'une liturgie.

Sur le problème plus vaste de savoir si une liturgie était souhaitable ou non, les deux groupes opposés de théologiens

3. *Œuvres*, vol. III, 21f.

avançaient leur propre interprétation du christianisme antique. Les anglicans partisans de l'archevêque Laud prétendaient que l'Eglise primitive avait employé des liturgies dans des centres tels que Rome, Jérusalem, Alexandrie, et ailleurs. Cependant, les puritains soulignaient que ceci venait principalement de la prédominance de l'Etat sur l'Eglise au 4^e siècle, et que c'était un abandon de la relative liberté dont jouissait l'Eglise primitive. Les puritains, prenant à nouveau Robinson comme référence, citaient *l'Adversus Gentes* de Tertullien : « Nous prions, disait-il, sans que personne nous souffle, parce que nous prions du fond du cœur ⁴. » Cette citation : *de pectore, sine monitore*, devint un lieu commun de l'apologétique puritaine. Mais, avec cette logomachie, nous n'avons pas encore pénétré au cœur de la position puritaine. Les ennemis des puritains pouvaient les accuser d'avoir une notion de la prière digne des derviches, mais ils affirmaient la liberté souveraine de l'Esprit Créateur, dont la puissance invisible se manifeste dans l'ouragan et la tempête, que les liturgistes et les théoriciens de la liturgie essaient de piéger et de dompter avec le filet des mots. Ils redoutaient beaucoup la tristesse de la répétition et de la banalité qu'engendre l'indifférence. L'amour du Christ leur avait enseigné à parler à Dieu comme à un Père, et il semblait aux puritains que les anglicans ne voulaient l'approcher qu'avec un cérémonial de cour, froid et distant. D'autres pouvaient affirmer la majesté de Dieu ; eux, étaient stupéfiés de sa miséricorde. Les anglicans pouvaient aborder Dieu en disant « Votre Majesté » ; eux, ne pouvaient dire que « Abba, Père ».

Barrow, un des premiers puritains, exprimait la valeur positive de la prière spontanée dans la définition suivante. « La prière, écrivait-il, j'estime que c'est la demande faite avec confiance par la foi, grâce au Saint-Esprit, conformément à la volonté de Dieu, pour nos besoins, notre condition présente, etc. ⁵... » Cette prière spontanée se caractérisait par l'assurance, la simplicité, le naturel, l'intimité et une touchante droiture dans l'approche de Dieu. Son grand défaut, en pratique, était une tendance à la prolixité, à la verbosité, et un enchaînement mécanique des clichés.

4. *Ibid.*, III.

5. *Un bref aperçu de la fausse Eglise* (*A Brief Discoverie of the False Church*), Dordrecht, 1950/1, 64-5.

Arguments contre les prières liturgiques.

Il y avait, en fait, cinq arguments majeurs avancés par les puritains contre les prières liturgiques (ou « formes étroites », comme ils les appelaient). Tout d'abord, on soulignait que l'emploi constant de formes fixes de prière empêchait aussi bien le ministre que le peuple de désirer inventer des prières pour eux-mêmes. Voici ce qui en résultait d'après John Owen, vice-chancelier de l'Université d'Oxford, à l'époque du Protectorat de Cromwell : « ... Nous voyons chaque jour des hommes qui enveloppent leur talent dans un mouchoir, jusqu'à ce qu'il leur soit enlevé⁶. » Ce point de vue était exprimé plus rondement par l'auteur anonyme de *L'Anatomie du Livre de Service* (1641)⁷, qui posait cette question sarcastique : « Quelle est, je vous le demande, la cause qui engendre et qui conserve des chiens muets incapables d'aboyer (les membres du clergé anglican) ; des bergers paresseux, selon le mot de Sir John, des hommes tellement limités aux surplis et au service qu'ils en font moins qu'un Suisse dans son uniforme ; car il *fait* son service, tandis que le prêtre se contente de *dire* le service ; n'est-ce pas le *Livre de Service* ? » Le clergé puritain, chassé hors de l'Eglise anglicane restaurée, affirmait en 1661 : « Nous ne pouvons pas croire que la loi nous impose en tout temps, par notre sujétion à une forme de prière, d'étouffer le don de prière, donné (nous l'espérons) à certains d'entre nous, ou de refroidir la chaleur et la ferveur de nos cœurs lorsque nous prions, ou les sentiments de ceux qui nous entendent⁸. » Bref, pour un ministre ou un membre de l'Eglise, se satisfaire de prières fixes au lieu de prières personnelles, c'est ressembler à un homme, qui, employant des béquilles quand il est estropié, refuse de les abandonner quand ses jambes ont retrouvé leur vigueur.

Une deuxième critique contre les prières liturgiques était qu'elles ne pouvaient correspondre aux besoins variés des différentes communautés et circonstances. Si le Livre de la Prière Commune avait de très vastes perspectives, il lui manquait l'application au détail et la valeur immédiate de

6. *Œuvres*, éd. Goold (Edinburgh, 1862), vol. XV, 52.

7. *The Anatomy of the Service Book* (1641).

8. *Traité sobre et modéré sur l'importance des mots dans la prière* (*A Sober and Temperate Discourse concerning the Interest of Words in Prayer*) chez H.D.M.A. (1661), 96.

la prière spontanée. Isaac Watts, un fils de la tradition puritaine et le père de l'hymnodie anglaise, écrivait dans son admirable *Guide de la prière*⁹ (1716), qu'il était impossible de réaliser des formes de prière parfaitement adaptées à toutes les occasions, puisque « nous avons de nouveaux péchés à confesser, de nouvelles tentations et de nouvelles peines à surmonter, de nouveaux besoins à satisfaire. » En outre, il ajoutait que « tout changement de direction dans les affaires d'une nation, d'une famille ou d'une personne requiert des demandes et des actions de grâces appropriées. Et tout cela ne peut pas être procuré par n'importe quelle composition préfabriquée. » Il soutenait plus loin que la faiblesse des prières fixées est d'avoir un caractère si général qu'elles ne réchauffent pas les âmes de ceux qui participent au culte¹⁰.

Le troisième argument avancé par les puritains contre la liturgie est qu'elle mutile la liberté chrétienne, car son caractère obligatoire fait croire à son absolue nécessité, ce qui aboutit à mettre une composition humaine à égalité avec la révélation divine, et conduit à des critiques peu charitables envers les Eglises qui n'emploient pas de liturgie. Les porte-parole représentatifs de ce point de vue furent John Owen, et cet esprit œcuménique que fut, à une époque de partisanerie passionnée, Richard Baxter¹¹.

Une quatrième critique adressée par les puritains aux prières liturgiques, c'est que leur emploi constant conduisait à l'hypocrisie, à une célébration purement verbale. Cela aboutissait à ce que les célébrants étaient souvent tentés d'employer des formes et des expressions de prière inadaptes, uniquement parce qu'ils les avaient à leur portée.

Le cinquième et dernier argument n'était que trop amèrement vrai sous la Restauration anglaise, lorsque les quelque deux mille ministres qui avaient jugé impossible d'affirmer que le Livre de la Prière Commune était en toutes choses conforme à la parole de Dieu, furent privés de leurs

9. *Guide to Prayer* (1716).

10. *Œuvres*, éd. Russell, vol. IV, 92, 97.

11. Pour une étude plus approfondie de ces sujets, voir John Owen, *Traité des liturgies et de la manière dont elles sont imposées* (*A Discourse concerning liturgies and their Imposition*) (1662) et *Traité du Saint Esprit dans la prière* (*A Discourse of the Holy Spirit in Prayer*) (1662), et Richard Baxter, *Cinq questions disputées sur le gouvernement de l'Eglise et le culte* (*Five Disputations of Church Government and Worship*) (1659), et *Un Directoire chrétien* (*A christian Directory*) (1673).

bénéfices universitaires et paroissiaux. John Owen parlait pour tous les ministres éliminés des non-conformistes de 1662, quand il accusait les sectateurs de la liturgie d'introduire « le feu et le fagot dans la religion chrétienne ».

CRITIQUE ANGLICANE DE LA PRIÈRE SPONTANÉE

Les anglicans, qui connaissaient et respectaient profondément la *traditio quinquesaecularis* de l'Eglise primitive et indivise, ne demeuraient pas silencieux sous ces attaques des puritains. Ils leur rendaient coup pour coup. Leurs porte-parole représentatifs étaient, entre autres, des évêques distingués comme le Docteur Jeremy Taylor, le Chrysostome anglais, le Docteur William Beveridge, et aussi le Docteur Henry Hammond, patrologue et apologiste, mais qui n'était pas évêque.

Objections faites aux prières improvisées.

On employait quatre arguments majeurs contre les prières spontanées ou improvisées. Premièrement, on soutenait qu'elles pouvaient être moins le produit de l'Esprit Saint que d'une paresse intellectuelle. Deuxièmement, on avançait que les parleurs loquaces, qui proféraient de telles prières, visaient davantage à éblouir qu'à édifier. Troisièmement, on niait qu'aucune prière spontanée fût capable d'obtenir le plein assentiment d'une communauté, puisqu'on ne se donnait pas le temps de l'expérimenter. Enfin, on prétendait que le postulat des puritains, selon lequel tous les ministres sont capables de s'exprimer avec autant de bonheur que de facilité dans le culte divin, était pure folie.

Critique de l'évêque Jeremy Taylor.

La critique la plus développée que l'évêque Jeremy Taylor ait faite de la prière improvisée, et l'apologie de la prière liturgique est son *Apologie pour des formes officielles et fixées des liturgies contre la présence de l'Esprit*¹²...

12. *An Apology for Authorized and Set Forms of Liturgies against the presence of the Spirit* (London, 1649).

Sa réponse à ceux qui soutiennent la supériorité de la prière spontanée consiste à leur poser cette question : « Est-il meilleur de prier Dieu avec réflexion ou sans réflexion ? Quel est l'homme le plus sage : celui qui réfléchit et délibère sur ce qu'il va dire, ou celui qui exprime sa pensée aussi vite qu'elle lui vient ? » Il souligne aussi que les dons de l'Esprit Saint à l'Eglise « font fructifier et soutiennent nos facultés naturelles, notre art et notre travail ; ils ne nous infusent pas des aptitudes et des dons d'une manière extraordinaire, miraculeuse et immédiate. » Il nie que le désir de variété dans la prière soit nécessairement bon, et il y découvre une réminiscence des fils d'Israël qui, pendant l'Exode, « pleuraient en disant que *la manne* ne pouvait pas les nourrir, mais préféraient *les oignons d'Egypte* au *pain des Anges*. » Aussi importe-t-il davantage de transformer les hommes que de changer l'ordonnance de la liturgie de l'Eglise¹³.

Taylor lance une autre attaque contre les prières spontanées, à savoir qu'elles sont si changeantes et si contradictoires, en dépendance du point de vue des sectaires qui les proposent, que nul ne peut en conscience « dire *Amen* à leurs prières qui parlent et prient de façon contradictoire¹⁴. » Il accuse aussi d'incohérence les puritains qui approuvent les sermons écrits, tandis qu'ils désapprouvent les prières écrites. Il repousse l'accusation selon laquelle les prières établies fixent des limites à l'Esprit Saint, en rappelant aux puritains que leur Directoire de Westminster commet la même erreur en prescrivant le thème, sinon les mots, qu'il faut employer dans les prières publiques. Ce qu'il y a de plus grave, dans l'esprit de Taylor, est sa conviction que l'absence d'une liturgie officiellement approuvée signifie qu'il n'existe aucun moyen pouvant exprimer l'union des chrétiens dans la foi, la morale et le culte. Le résultat est que, en beaucoup de lieux, « l'hérésie et le blasphème, l'inconvenance et la vulgarité ignorante » trouvent place « dans la dévotion des jours les plus solennels, et dans les rassemblements les plus populaires, ... et qu'il y a divers domaines de la liturgie pour lesquels absolument rien n'a été prévu dans le Directoire ; et l'administration du sacrement admet une telle imprécision que, s'il y a quelque chose d'essentiel dans les formes des sacrements, ceux-ci peuvent devenir invalides par manque des

13. *Ibid.*, 4, 8, 41.

14. *Ibid.*, 70.

paroles et de l'administration requises¹⁵... » Bref, on ne doit pas confier à des personnes privées de représenter le peuple devant Dieu en public, « car le peuple, dans de *telles solennités*, dans des matières d'une *si grande importance*, où *l'honneur de Dieu, le bien du peuple, l'intérêt des Royaumes et le salut des âmes* sont en cause, est autant engagé que dans les prières publiques de toute une Eglise nationale¹⁶. »

Défense du Livre de Prière.

Beveridge, qui refusa le siège de Bath et Wells en 1691, mais accepta seulement celui de Saint-Asaph en 1704, s'est distingué en prêchant la meilleure défense que l'on connaisse du Livre de Prière dans un sermon souvent réimprimé. Il était intitulé *Sermon sur l'excellence et l'utilité du Livre de la Prière Commune*¹⁷ (1682). Beveridge y argumente en faveur d'une liturgie officielle sur les bases suivantes : l'exigence, chez saint Paul, de la décence, de l'ordre et de l'édification dans le culte de l'Eglise de Corinthe ; la coutume des plus anciennes Eglises régionales de la chrétienté ; la prescription par Notre-Seigneur lui-même de l'Oraison dominicale ; et la valeur de la répétition pour un véritable enseignement. Ce dernier point, d'ordre pratique, est fortement accentué, parce qu'une forme fixe de prières imprimera tellement dans l'esprit des participants au culte ce qu'ils doivent penser et pratiquer comme chrétiens « que ce ne sera pas une tâche facile de l'effacer ou de le détruire ; mais, quoi que nous puissions faire, ces souvenirs se présenteront encore à toute occasion ; ce qui ne peut qu'avoir beaucoup d'importance pour notre édification chrétienne. » Ensuite, il soutient qu'on peut être docile à une prière connue, tandis qu'une prière entièrement nouvelle demande une recherche critique et non pas l'obéissance de la foi. Au total, le Livre de la Prière Commune contient les prières de toute l'Eglise nationale, « qui sont communes aux ministres et au peuple, à nous-mêmes et à tous les membres de la même Eglise, si bien que toutes les âmes pieuses et dévotes qui s'y trouvent, se rassemblent et nous rejoignent dans ces prières ; ce qui, évidemment, ne peut contribuer

15. Peter Hall, *Reliquiae Liturgicae*, vol. III (Bath, 1947), 90.

16. *Ibid.*

17. *A Sermon on the Excellency and Usefulness of the Book of Common Prayer* (1682).

qu'à édifier non seulement nous-mêmes en particulier, mais l'Eglise en général, ce que ne peut faire aucune prière privée¹⁸. »

Critique anglicane des prières puritaines.

On trouve une critique radicale des prières puritaines dans l'ouvrage *Eikon Basilike, L'Image de sa Majesté sacrée dans ses abandons et ses souffrances*¹⁹ (1648), qui doit sans doute quelque chose au roi « martyr » Charles I^{er}, mais qui doit sans doute davantage à John Gauden. Les libres prières sont accusées de toutes les fautes possibles, sous l'angle de la spiritualité comme sous celui de la rhétorique, car on leur reproche « affectations, vide, platitude, légèreté ; obscurité, vaines et ridicules répétitions, expressions absurdes et souvent blasphématoires (tout ceci aggravé par une longueur fastidieuse et insupportable) » qui « suffisent à convaincre tous les hommes, excepté ceux qui se glorifient de cette manière pharisaïque ». Ces objections sont admissibles, mais pas toutes à la fois. D'autre part, les avantages d'une liturgie fixe et officielle sont présentés succinctement. Ils incluent : pureté de la doctrine (en évitant l'hérésie), large ouverture (au lieu des thèmes favoris et des expériences limitées des prières composées par des personnes privées), ordre (au lieu des vagabondages à travers le monde entier, qui caractérisent les prières de certains pasteurs), gravité (au lieu d'une légèreté hasardeuse), enfin unité (au lieu de l'esprit sectaire).

LES PRIÈRES COMME REFLETS DES CONCEPTIONS ECCLÉSIOLOGIQUES

Les deux notions de la prière, liturgique et spontanée, reflètent deux conceptions différentes de l'Eglise et de ses relations avec l'Etat. Les anglicans avaient une vision nationale et paroissiale de l'Eglise, tandis que les puritains se représentaient la communauté chrétienne comme « rassem-

18. *Œuvres* (1843-1848), vol. VI, 370-373.

19. *Eikon Basilike, The Portraiture of His Sacred Majesty in His Solitudes and Sufferings* (1648).

blée » hors du monde, et composée de chrétiens engagés. Alors qu'au début les puritains travaillaient pour un « établissement » national de la religion, l'éjection des théologiens puritains de toute opinion hors de l'Eglise nationale en 1662, l'échec de leur réintégration en 1689, conduisirent les dissidents, aussi bien presbytériens qu'indépendants, à adopter la conception congrégationaliste de l'Eglise. La plus ancienne définition d'une Eglise « rassemblée » était celle de Robert Browne, qui affirmait : « L'Eglise établie ou rassemblée est une compagnie de chrétiens ou de croyants qui, par un pacte volontaire fait avec leur Dieu, sont sous le gouvernement de Dieu ou du Christ, et gardent ses lois dans une sainte communion ²⁰... » Il y a là le refus de toute idée d'un christianisme hérité, nominal, par droit de naissance, réclamant énergiquement que la véritable Eglise du Christ comprenne seulement les rachetés qui, par un acte volontaire exprimé dans un pacte qu'ils ont signé, ont reconnu l'appel de Dieu à eux adressé et leur rassemblement hors du monde pour leur salut. On donnait ainsi de l'importance à la ferveur religieuse, ce qui mettait en relief la sainteté, au-dessus de la catholicité, de la charité et de l'unité.

Cette conception de la nature de l'Eglise demande des prières qui présupposent la chaleur, l'intimité, la spontanéité et même la nature informelle d'un rassemblement de familles amies qui se connaissent bien entre elles. Cela présume aussi un ministre qui est le berger subalterne de son petit troupeau, qui en a baptisé les enfants, les a catéchisés, mariés et les a admis à la communion de la Sainte Table et qui, dans ses visites, « se réjouit avec ceux qui se réjouissent et pleure avec ceux qui pleurent ». Cela implique aussi que les prières de leur ministre, libres, spontanées et dirigées par l'Esprit, n'hésiteront pas, s'il le faut, à parler de leurs situations personnelles, jusqu'à les mentionner par leur nom dans les demandes. Il y a peu de place pour le formalisme ou l'uniformité dans une telle conception de l'Eglise ou de la prière qui lui convient. Ses marques distinctives sont donc la liberté, le particularisme, la souplesse et l'intimité de la communion, tout cela s'exprimant dans des prières sincères et spontanées. De telles prières dans

20. *Un Livre qui montre la vie et les pratiques de tous les véritables chrétiens* (Middleburg, 1582) (*A Booke which sheweth the Life and Manners of all True Christians*).

la bouche d'un pasteur pieux, instruit et disert pouvaient apparaître comme l'actualisation d'une Pentecôte en miniature, mais il serait excessif d'en attendre autant, pour chaque communauté chrétienne et pour chaque ministre, sans de tels dons.

Les anglicans restaient fidèles à la conception médiévale, réaffirmée avec vigueur par leur plus éminent apologiste, Hooker, selon laquelle l'Eglise et l'Etat sont des corps essentiellement coextensifs, si bien qu'un enfant membre par sa naissance de la nation anglaise doit donc être par le baptême membre de l'Eglise d'Angleterre. Ainsi, pour les anglicans, les prières de l'Eglise locale reflètent les prières de toute l'Eglise nationale. Il est clair que, pour un type de culte qui doit être assez compréhensif pour englober la nation entière (les pécheurs comme les saints, les commençants comme les chrétiens mûris), qui doit mettre l'accent sur la continuité avec l'Eglise séculaire, et qui doit maintenir l'unité en imposant l'uniformité de la dévotion, de la doctrine et de la discipline, le Livre de la Prière Commune est un interprète et un instrument admirable.

CONCLUSION

On doit espérer qu'à notre époque d'œcuménisme, ces deux conceptions de la nature de l'Eglise apparaîtront comme complémentaires et non conflictuelles, et que les prières liturgiques pourront être vivifiées par l'introduction de prières plus personnelles, contemporaines et nouvellement créées (non pas différentes des prières spontanées des puritains, mais soigneusement composées). Ainsi l'uniformité, l'universalité, l'ordre, la dignité et la fidélité à la tradition, qui caractérisent la prière liturgique, avec le défaut corrélatif d'impersonnalité, pourront s'allier à la souplesse, à l'actualité et à la spontanéité des prières libres qui, sans un cadre liturgique, peuvent devenir diffuses et informes, et ne pas laisser plus de trace que des empreintes de pas sur le sable submergé par la marée montante.

Horton DAVIES.

Traduit de l'américain par A.-M. Roguet, o.p.